

Ecole Inclusive

Mercredi 19 juin 2019

Atelier 1

**Difficultés d'adaptation en école
maternelle**

- Présentation des animateurs
- Etude d'une situation
 - Présentation de l'enfant
 - Difficultés repérées à l'école
 - Analyse et hypothèses
- Recherche des ressources internes à l'EN
- Recherche d'une aide extérieure
- Collaboration service extérieur-école

Noé – 3 ans

- Rentrée école : séparation compliquée ; déambule dans la classe, ne reconnaît pas les adultes ; difficultés à prendre ses repères
- Activités motrices : peut prendre plaisir à jouer, suit le groupe, plutôt raide, parfois maladroit (fluctuant)
- Agité, hypervigilant, évite le contact
- Retard de langage : associe 2 mots, répète, mais peu de communication

Noé suite

- Participe si les activités sont ritualisées
- Est triste, passif
- Est souvent angoissé : pleurs, bruxisme, raclements de gorge, parfois réactions de vomissements

Que fait-on ???

Noé : comment avancer au sein de l'école

- Partage observations avec les parents
 - Ce qui est observé à l'école / idem maison?
 - Parents inquiets de ses difficultés?
 - Soucis de santé ?
 - En ont-ils parlé à leur médecin?
- RASED
- Psychologue scolaire
- PMI
- Infirmier et médecin scolaire ?

Des réponses différenciées pour une école inclusive



Objectifs: Mettre en valeur vos ressources, vous en donner d'autres pour aller de l'avant ensemble dans la démarche inclusive

Les réponses aux difficultés d'adaptation à l'école maternelle

- ✓ **Les réponses Education Nationale de droit commun**
- ✓ **Les réponses nécessitant de recourir à la MDPH**
- ✓ **Les réponses de partenaires de parcours de soins**

Les réponses Education Nationale de droit commun



Ne nécessitent pas de
recourir à la Maison
Départementale
des
Personnes en situation de
Handicap (MDPH)

Les réponses de droit
commun

Des réponses de première
intention de l'enseignant au
sein de la classe qui peut faire
appel au réseau d'aides
spécialisées aux élèves en
difficulté (RASED) en cas de
nécessité

Le PAP (Projet
d'Accompagnement
Personnalisé)

Le PPRE (Programme
Personnalisé de Réussite
Educative)

Le PAI (Projet d'Accueil
Individualisé)

ALSACE



AGIR AU CŒUR
De vos vies

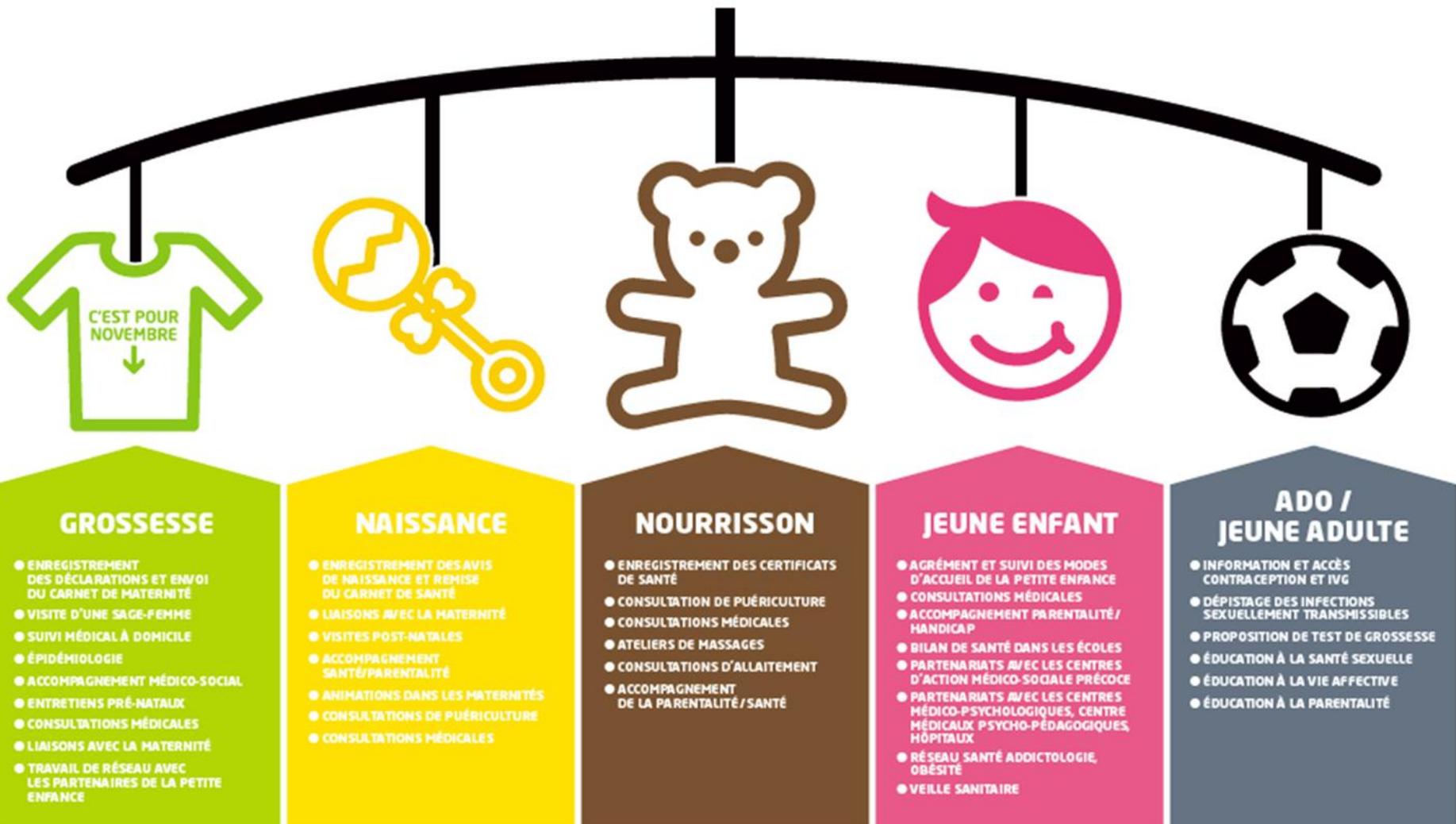


Atelier 1 :
Difficultés
d'adaptation à
l'école maternelle
*ROLE DE LA
PMI*

M

LA PMI, C'EST QUOI ?

OU COMMENT LES 140 PROFESSIONNELS DE LA PMI ACCOMPAGNENT LES ENFANTS ET LES PARENTS DEPUIS LA GROSSESSE JUSQU'AUX JEUNES ADULTES



- Difficultés d'adaptation à l'école maternelle



- Information des parents, accord pour transmission à la PMI?

OUI

- Proposition de consultation avec pédiatre/puéricultrice
- Proposition de visite à domicile
- Réunion à l'école



Propositions
Accompagnement de la famille

NON

Transmission d'une information
préoccupante?

- Un enfant en peut pas être vu sans l'accord de ses parents
- Nous ne pouvons pas intervenir dans les familles sans qu'elles aient été informées au préalable

Missions de l'infirmier-ière de l'Education Nationale

- ▶ **Veiller au bien être des élèves.**
- ▶ **Contribuer à leur réussite scolaire.**
- ▶ **Accompagner les élèves dans la construction de leur personnalité individuelle et collective et leur permettre de faire des choix éclairés.**

BO n°42 du 12 novembre 2015:

Missions des infirmières de l'Education Nationale, circulaire n°2015-119 du 10 novembre 2015

BO hors série n°1 du 06 janvier 2000:

Organisation des soins et urgences

Plan d'organisation de la Mission de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves de l'académie de Strasbourg, novembre 2015

Prévention précoce:

Bilan de santé des élèves de GSM

Objectif :

Proposer un dépistage infirmier à tous les élèves de GSM à compléter par une visite médicale si nécessaire.

► L'infirmier-ière:

-s'enquiert des situations particulières d'élèves et en fonction priorise les passages dans les écoles et informe le médecin scolaire des besoins spécifiques

-contacte les écoles pour organiser les dépistages infirmiers à partir du mois de janvier

-effectue en présence des parents ou à minima en s'appuyant sur le carnet de santé et la note confidentielle:

- l'entretien avec l'enfant
- les examens biométriques (poids-taille-IMC)
- le dépistage des troubles sensoriels (vue-audition)
- le dépistage bucco- dentaire
- la vérification des vaccinations

► Le médecin scolaire:

-prend connaissance des situations particulières et décide de l'opportunité d'une visite médicale

-réalise un bilan des troubles spécifiques du langage et de l'apprentissage

Prévention précoce:

Bilan de santé des élèves de GSM

► Le directeur-trice d'école:

-transmet par mail les listes standards des élèves à la secrétaire du service de MPSE
et les listes des élèves au format XLS à l'infirmier-ière dès la rentrée scolaire

-informe les parents et enseignants de GSM des dates et horaires des bilans de santé et distribue les documents nécessaires

-met à disposition des locaux suffisamment éclairés, chauffés avec des mobiliers adaptés et une connexion internet

-transmet des informations concernant des demandes de parents (PAI, PAP, PPS...)

► L'enseignant-te de GSM:

-transmet par mail en amont des visites à l'infirmière les situations particulières d'élèves (problèmes de santé, absentéisme, retard ou difficultés dans les apprentissages-dans le comportement, difficultés d'adaptation à l'école, difficultés sociales/familiales, suivi mis en place...)

-en cas de situations particulières, précise quelles démarches ou conseils ont déjà été entrepris par l'école envers les familles et quelles sont les attentes

► Les parents:

-complètent la note confidentielle et mettent à disposition le carnet de santé

-accompagnent leur enfant lors du bilan de santé, la présence des parents est fortement recommandée

Les parents ou tuteurs sont tenus, sur convocation administrative, de présenter les enfants à ces visites, sauf s'ils sont en mesure de fournir un certificat médical attestant qu'un bilan de leur état de santé physique et psychologique a été assuré par un professionnel de santé de leur choix.

En cas d'absence de l'élève le jour du rdv pour le bilan de santé proposé à l'école, les parents sont également tenus de présenter ce certificat.

Suivi des élèves du CP au CM2

► Des dépistages infirmiers et/ou entretiens infirmiers peuvent être réalisés à la demande:

- de la communauté éducative
- des familles
- de l'élève lui-même

Ces dépistages et/ou entretiens à la demande ne peuvent se faire qu'avec accord des familles.

Ainsi, lorsque l'école en est à l'initiative, l'école se charge d'expliquer clairement aux familles la démarche.

Ces suivis peuvent également être à l'initiative de l'infirmier-ière et/ou du médecin scolaire.

► Actions collectives:

L'infirmier-ière tient également un rôle éducatif en impulsant ou en participant, à la demande de la communauté éducative ou des familles, à des projets d'éducation à la santé, à la sexualité, à la prévention des conduites à risque.

Bilans de santé/entretiens systématiques et à la demande + Actions collectives



Participent au parcours de santé des élèves dans le système scolaire.

Noé – Aide extérieure à l'école - soins

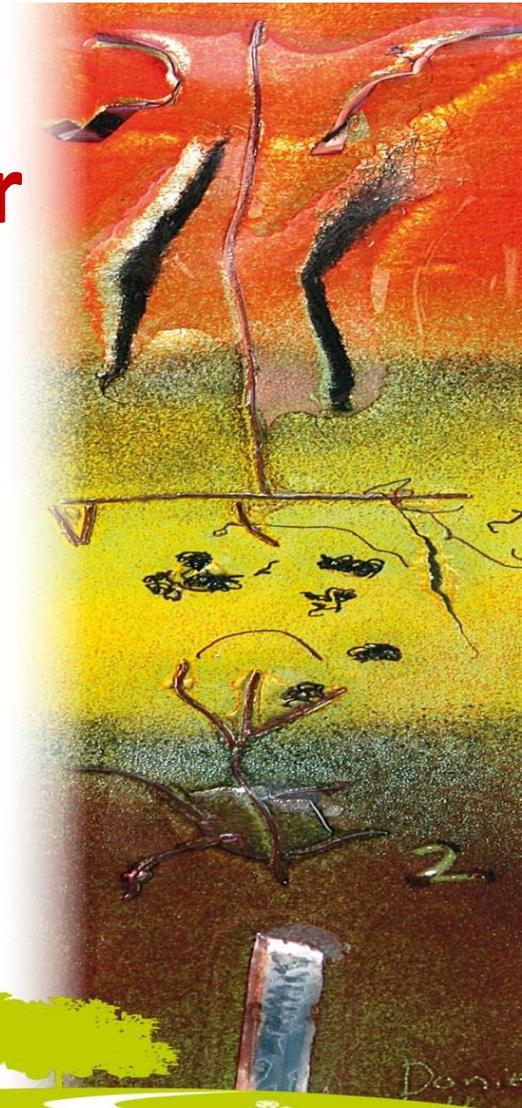
- **Orthophonie** libérale : 9 mois attente ...
- **CAMSP**
 - Consultation : hypothèses pour expliquer : autisme, dysphasie, DI, anxiété ???
 - Bilan orthophonique , début de suivi car tr; de communication : progrès assez rapides
 - Bilan et suivi psychomoteur : recherche de sensation, anxieux, hypertonique, fatigable / ou bilan et suivi EJE
 - Bilan psychologique après 1 an suivi : résultats zone faible, progrès ds communication, probable DI (peut être majoré par l'anxiété)
- **CMP**
 - Groupe CATTP
 - Psychomotricité



CAMSP Saverne / Ingwiller

Centre d' **A**ction
Médico **S**ociale **P**récoce

2 rue de l'artisanat Saverne
03 88 89 88 89 / 03 88 02 03 06
secretariat.camsp@apaeiie.fr



QUI SOMMES-NOUS?

Une équipe

- Secrétaire
- Médecins
neuropédiatre, pédopsychiatre, MPR
- Rééducateurs
Kinésithérapeute, ergothérapeute,
Orthophoniste, psychomotricien, orthoptiste
- Psychologue
- Educateur de jeunes enfants
- Assistante sociale



POUR QUI TRAVAILLONS-NOUS

- Agrément :
 - 30 suivis (20 Saverne ; 10 Ingwiller)
 - 75 dépistage
 - Pas notification MDPH
- **Enfants** âgés de 0 à 6 ans / **parents** / **fratrie**
- Trouble moteur, langage, communication, alimentation, comportement, scolaire, psychologique

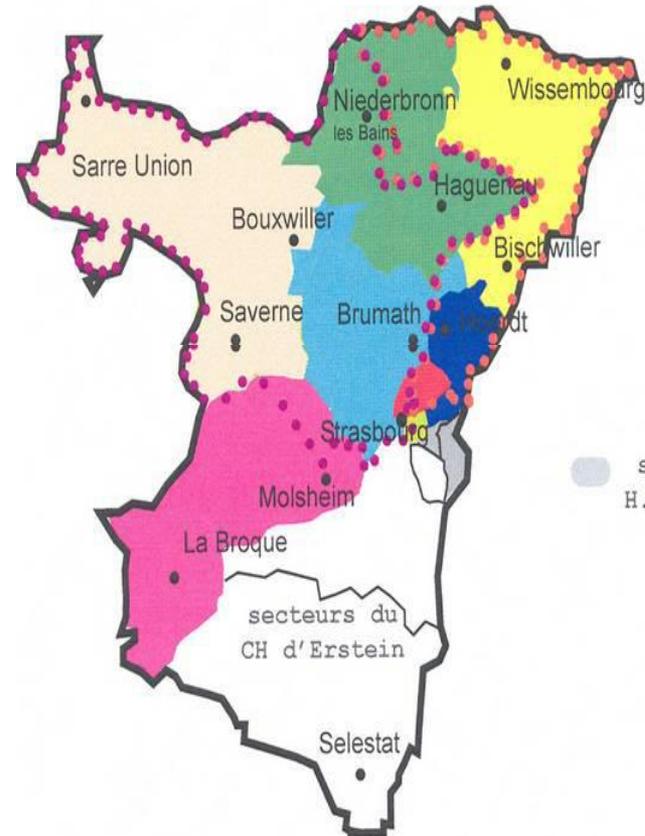
QUAND ?

Dès doute

- Pour toute question par rapport au développement psychomoteur :
- Le plus tôt possible ; <4 ans prioritaires (suivis)
- Diag connu ou non (ex génétique, neurologique, métabolique), handicap ou non
- Sur demande d'un professionnel ou d'un parent (discussion / demande/ tel)

INTERSECTEUR DE PEDOPSYCHIATRIE 67102

- Plusieurs lieux de consultations
- 3 sous-pôles d'activités avec leurs spécificités
 - Brumath
 - Haguenau
 - Saverne/Bouxwiller/Sarre-Union



CONTACT et ACCUEIL AU CMP

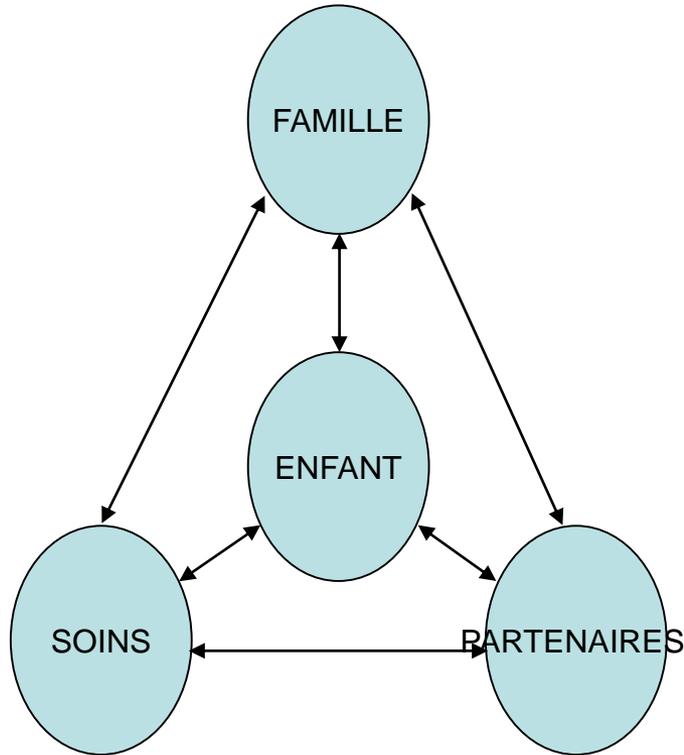
- Secrétariat 03-88-64-61-09
- Consultation médicale
 - Rencontre de l'enfant et de sa famille
 - Evaluation diagnostique et pronostique des problèmes de l'enfant
 - Proposer une projet de soin adapté et continuellement ajusté à la problématique de l'enfant



UN PROJET DE SOIN ADAPTE

- Entretiens pédopsychiatriques individuels ou familiaux
- Psychothérapie individuelle
- Psychomotricité
- Soins en groupe thérapeutiques
- Soins en hôpital de jour
- Soins à domicile

PRINCIPE DE PRISE EN CHARGE



- Approche directe : aider et prendre en charge l'enfant lui-même
- Approche indirecte : un lien nécessaire avec son environnement familial et les professionnels

EDIPA 5

CAMSP Saverne/Ingwiller



Association œuvrant à l'accompagnement des Personnes en situation de Handicap des Vosges du Nord

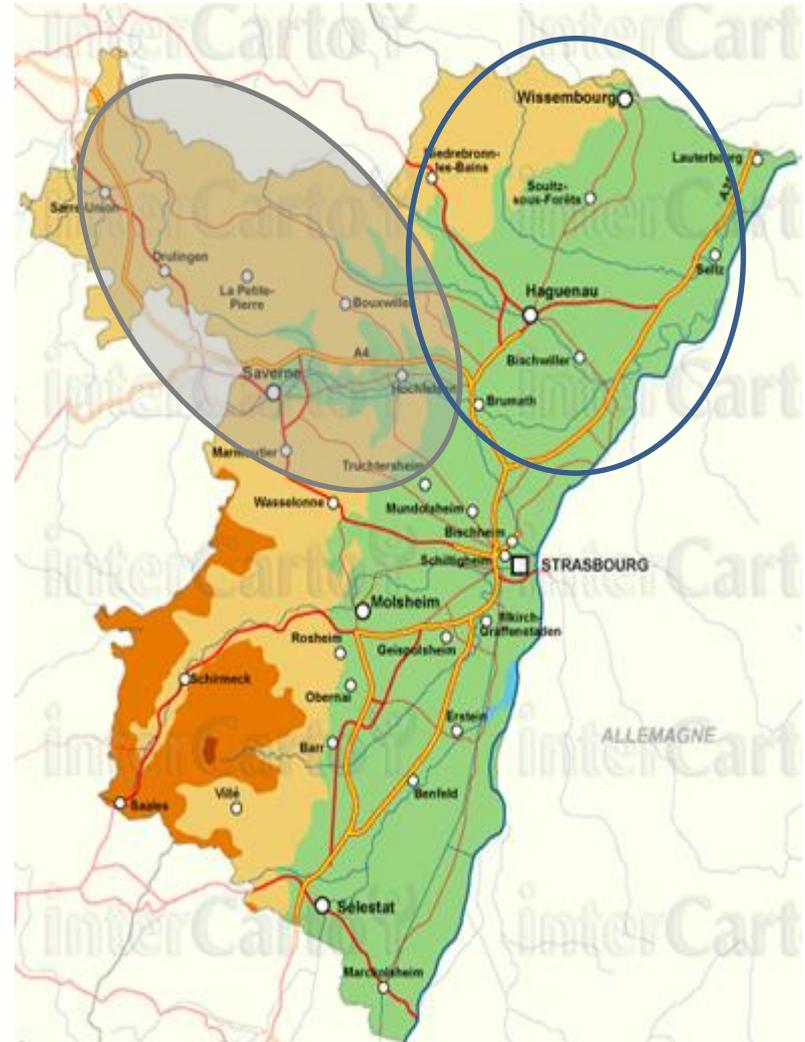
CAMSP Haguenau



Pédopsychiatrie

EPSAN Etablissement Public
de Santé Alsace Nord

- Territoire
- Dans les locaux
 - Saverne
 - Ingwiller
 - Haguenau
- A l'extérieur (ponctuel)
 - Domicile
 - Lieux de socialisation
 - Ecole



Dispositif issu du partenariat entre le CAMSP de Saverne Ingwiller, le CAMSP de Haguenau et l'EPSAN.

Il s'adresse aux enfants de moins de 6 ans, dès que les parents ou les professionnels s'interrogent sur le développement des interactions et de la communication.

Les missions :

- Evaluation complémentaire en cas de suspicion d'un TSA sous la forme de consultations, observations et bilans.
- Compte rendu de synthèse écrit avec des pistes d'interventions et une orientation éventuelle.
- Répondre aux questions des familles et des professionnels.
- Travail en réseaux avec les ressources existantes sur le territoire (structures petites enfance, écoles, professionnels libéraux, PMI, CMPP, autres établissements médicosociaux, services hospitaliers) et partenariat avec le Centre de Ressource Autisme de Strasbourg.



EDIPA NORD ALSACE

Une seule équipe : issue des deux CAMSP et de l'EPSAN

- Pédiatre, Neuropédiatre,
Pédopsychiatre
- Psychologues,
Psychomotriciens,
Orthophoniste
- Educateurs de jeunes enfants
- Assistante sociale

Il est possible d'appeler de manière indifférenciée aux différents secrétariats des CAMSP et de l'EPSAN en fonction de la proximité du domicile des parents



Objectif de l'atelier thérapeutique pour Noé

- Travailler la séparation avec les parents
- L'aider à établir des liens avec ses pairs
- Réassurance, valorisation, encouragement à travers des supports (jeux, dessins, sorties)
- Lien avec l'école à travers des entretiens téléphoniques et des réunions éducatives
- Aide aux parents dans les démarches administratives auprès de la MDPH si besoin.

Noé – suivis et aide à l'école

- CAMSP et CMP: observation en classe, contact instituteur, réunion
- Demande AVS ? Pas systématique ; selon objectifs (pour Noé : demandé, refusé, finalement adaptation se passe bien)
- Aménagements :
 - Utiliser les supports qui fonctionnent en séance : ex travail sur table plutôt que au sol ; imitation des copains, démonstration
 - Éviter le bruit ; casque ?
 - Activités ritualisées, prévenir des changements

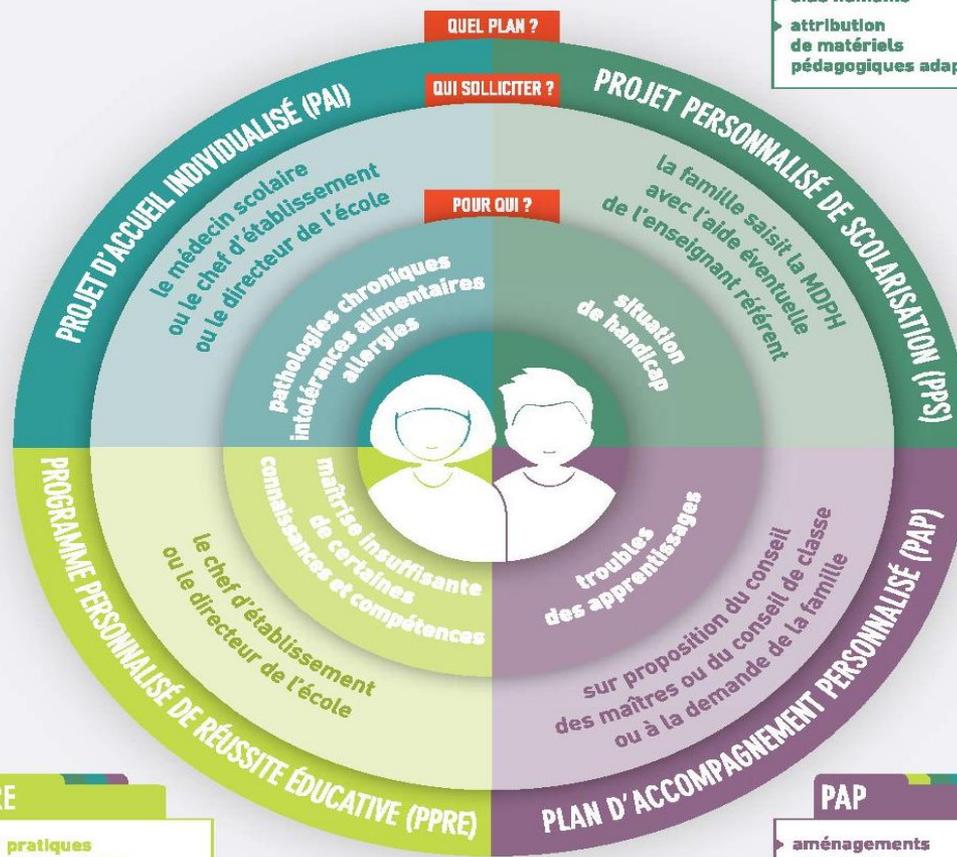
Quel plan pour qui?

PAI

- aménagements de la scolarité
- traitement médical
- protocole d'urgence

PPS

- orientation ou accompagnement
- aménagements et adaptations pédagogiques
- aide humaine
- attribution de matériels pédagogiques adaptés



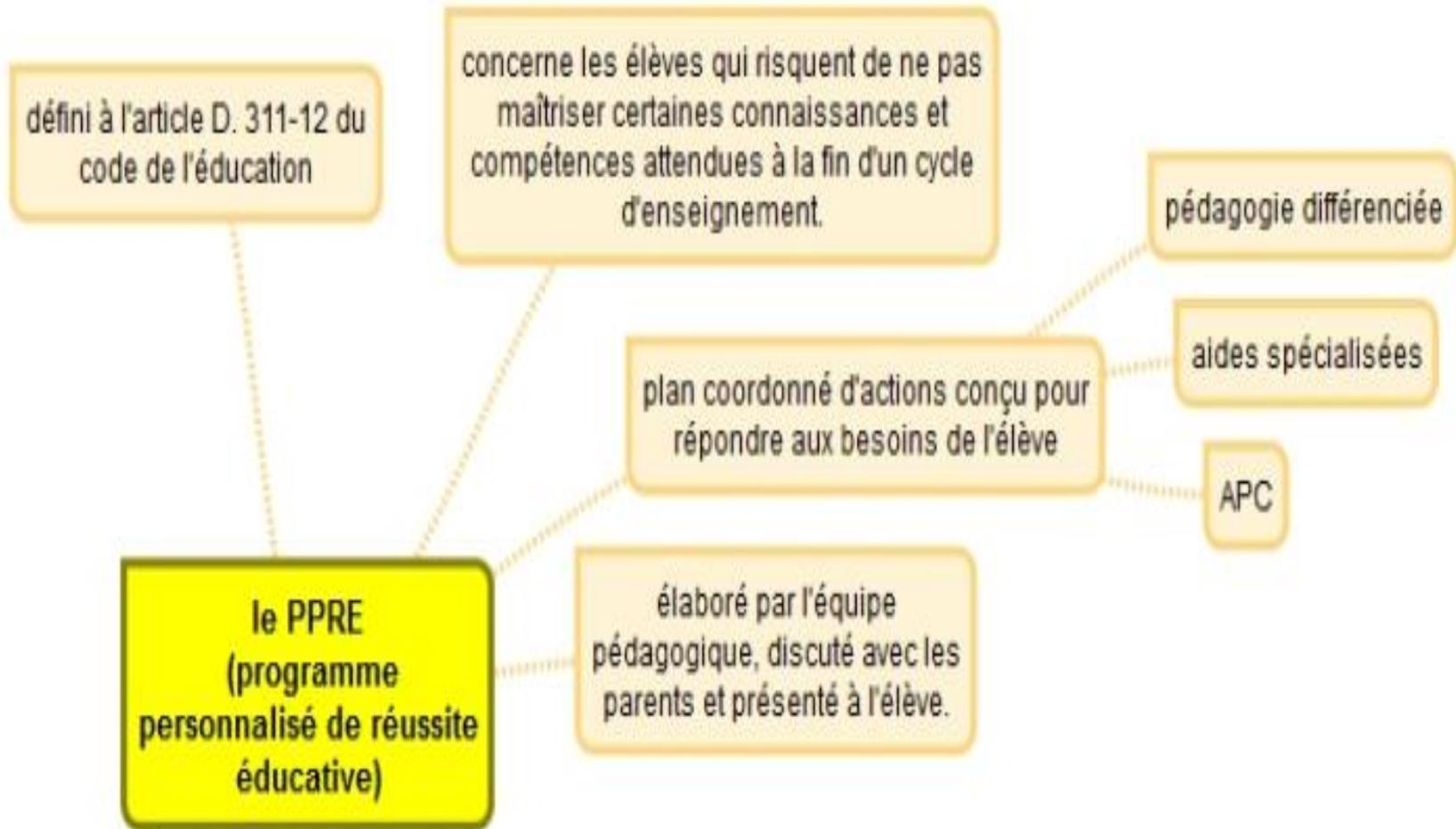
PPRE

- pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées

PAP

- aménagements et adaptations pédagogiques

Chaque plan, plus en détail: le PPRE



Chaque plan, plus en détail: le PAI



Noé - Situation actuelle

- Bonne évolution
- Progrès dans le contact, le langage, le jeux symbolique,
- Meilleure gestion des frustrations
- Ne présente plus de problèmes de séparations
- Partage les jeux avec ses pairs en groupe

Noé – et ensuite

- Réévaluation :
 - Évolution maison : autonomie, comportement
 - Par les rééducateurs, éducateurs qui suivent Noé
 - Evolution école / équipe éducative ou ESS / GEVASCO
 - Bilans complémentaires si besoin
- Question orientation pour l'école et les suivis
 - Poursuite inclusion : comment ? AVS ? Maintien maternelle? Orientation ULIS ? IME ?
 - Suivis de Noé : CMP ? SESSAD ? CMPP

recourir à la Maison

Départementale des Personnes en situation de Handicap - MDPH

- **« Constitue un handicap, au sens de la présente loi n°2005-102, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant »**

HANDICAP VISUEL



HANDICAP MOTEUR



HANDICAP AUDITIF



HANDICAP MENTAL



ENSEMBLE



Nécessite de recourir à la MDPH.

Défini à l'article D 351 – 5 du code de l'éducation

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) s'est prononcée sur la situation de handicap, quelles que soient les modalités de scolarisation

Concerne tous les élèves dont la situation répond à la définition du handicap telle qu'elle est posée dans l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles.

Le PPS
(Projet Personnalisé de Scolarisation)

Le directeur d'école ou le chef d'établissement est garant de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Définit et coordonne les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap.

C'est la famille qui demande un P.P.S. auprès de la M.D.P.H. L'E.R.H. assure le suivi de la mise en œuvre du PPS afin de veiller à sa continuité et à sa cohérence qui est révisable à chaque fois que la situation de l'élève le nécessite.

Il réunit et anime les ESS a minima 1 fois par an. Il rédige les comptes rendus sous forme du GevaSco ré-examen et en assure la diffusion.

L'enseignant référent handicap (ERH) anime les E.S.S. (Équipes de Suivi de Scolarisation) comprenant les parents, les enseignants, le psychologue Education Nationale, le médecin Education Nationale ou PMI, l'infirmière Education Nationale et toutes les personnes autour de l'enfant.

Le PPS précise:

- l'orientation scolaire (classe ordinaire, ULIS, ESMS...)
- l'aménagement de la scolarisation (prise en charge extérieure durant le temps scolaire ...)
- les adaptations pédagogiques:
 - allègement du travail,
 - polycopiés de cours,
 - aménagement des évaluations
- Les mesures d'accompagnement: AVS.
- l'attribution de matériel pédagogique adapté

Accompagnements et soins

Sur proposition d'une équipe éducative, sur conseil du RASED ou de professionnel(s) extérieur(s) (médecin traitant, ...) ou en démarche personnelle, les parents peuvent:

contacter les professionnels en libéral (orthophoniste, ergothérapeute, psychologue,...) et DIRECTEMENT les établissements suivants composés

d'une

équipe pluridisciplinaire:

Pour les enfants de 0 à 6 ans

CAMSP

Centre d'Action Médico-Sociale
Précoce

**Pour les enfants de 0 à 5 ans (PMI)
et tout âge pour le reste**

UTAMS

Unité Territoriale d'Action Médico-
Sociale
Accompagnement social,
accompagnement éducatif,...

CRA

Centre
Ressources
Autisme

Pour les enfants de TOUT âge

CMPP

Centre Médico Psycho-Pédagogique
Travail en individuel

**CMP / Hôpital de Jour (La
Ribambelle)**

Centre Médico Psychologique
Possibilité de travailler en individuel,
en petit groupe et à domicile

CRTLA (Hautepierre)

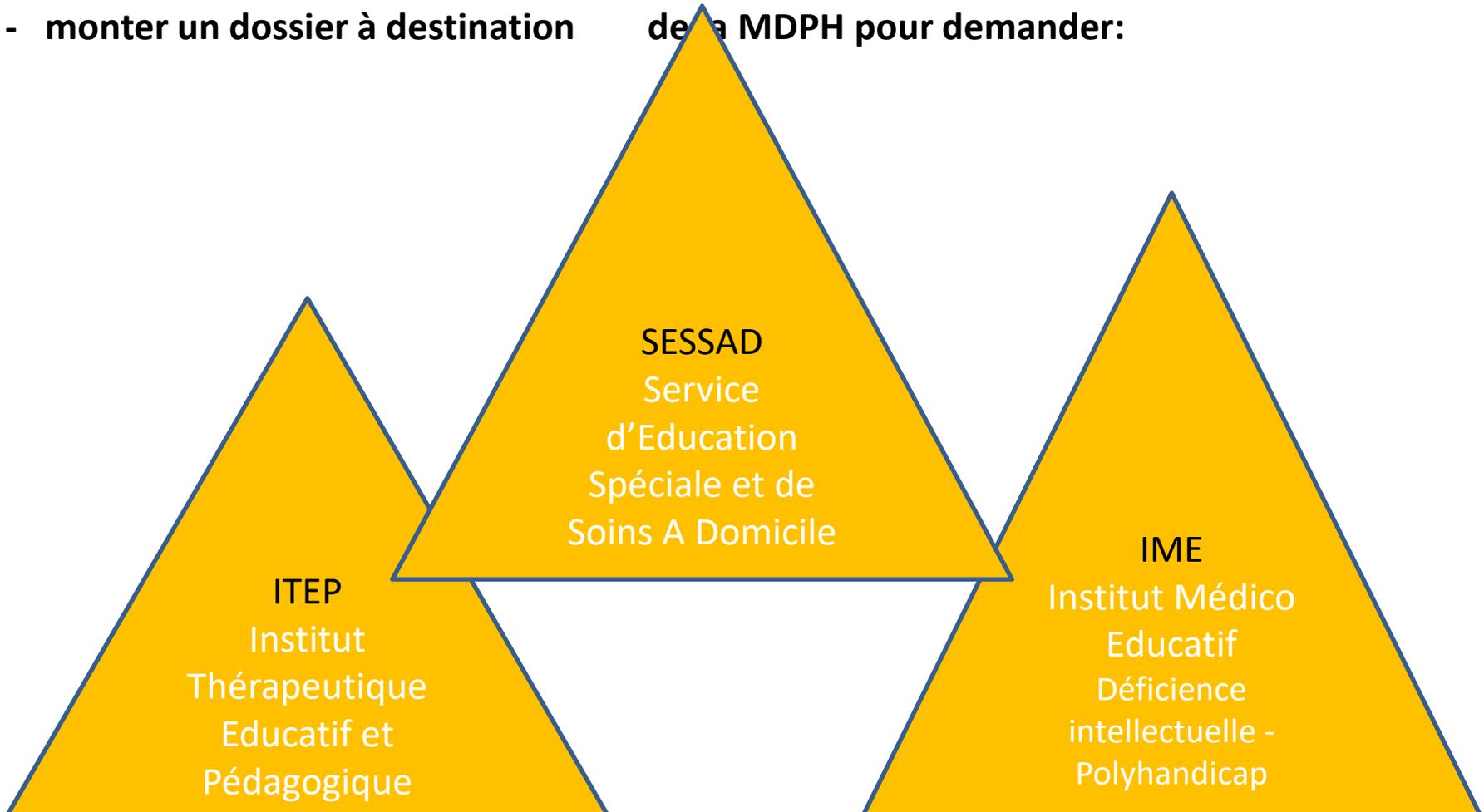
Centre Référent du Trouble du Langage et des
Apprentissages

AETA (Haguenau)

Antenne d'Evaluation des Troubles des
Apprentissages

Accompagnements et soins (suite)

- demander à leur médecin traitant ou au pédiatre de l'enfant une ordonnance pour un bilan et une remédiation éventuelle en orthophonie, en orthoptie, kinésithérapie, ...
- monter un dossier à destination de la MDPH pour demander:



ORIENTATION VERS UN SESSAD

Le SESSAD concerne :

Des enfants/jeunes de 0 à 20 ans, présentant un retard d'éveil, de développement, d'apprentissage scolaire, des difficultés relationnelles, un besoin d'aide à l'autonomie...

Ces difficultés sont repérées par la famille, l'école, les structures de soins, autres...

La famille s'adresse à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour demander et mettre en place un soutien pour l'enfant/le jeune.

COMMENT ?

Si la MDPH donne son accord, l'accompagnement par le SESSAD peut se mettre en place à la demande des parents et/ou du jeune adulte après réception, par le service, d'une notification MDPH et dès lors que l'accueil est possible. L'adhésion de la famille est essentielle pour le démarrage d'un accompagnement.



SESSAD - Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile

Pour nous contacter :

Secrétariat SESSAD : 03 88 00 41 49

Cheffe de service : Johanna THIEBOLD WAHL
j.thiebold@apeai.fr

Zone Géographique : environ 40 kilomètres autour de DIEMERINGEN.

Intervention dans tous les lieux de vie de l'enfant accompagné ainsi que dans les locaux du SESSAD à Sarre-Union / 1^{er} étage de la Maison bleue au 25 rue de Phalsbourg.

NOS MISSIONS

- Proposer un accompagnement et des soins personnalisés à chacune des personnes accueillies en collaboration étroite avec la famille.
- Améliorer la qualité et l'adaptation de l'accompagnement des jeunes concernés dans une logique de parcours de vie.
- Coordonner les soins et l'accompagnement éducatif et thérapeutique dans une volonté de partenariat avec les établissements et professionnels du secteur sanitaire, social, médico-social et celui de l'Éducation Nationale notamment.
- Être fonction ressource avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire constituée par : une direction, deux éducateurs, un psychologue, un chargé d'insertion, un ergothérapeute, une secrétaire.





**Il est très important que ces démarches
ne soient entreprises que de manière
très éclairée et adaptée, afin de ne pas
saturer l'accès aux différents services ou
professionnels**